



Le Rapide

**De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles**

Mardi, le 21 avril 2026

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 671-25

Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 192 741,00 \$
pour l'éclairage de terrains sportifs

AVIS est donné par la soussignée greffière adjointe auxiliaire de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, le Conseil de cette municipalité a adopté le règlement 671-25, règlement décrétant une dépense et un emprunt de 192 741,00 \$ pour l'éclairage de terrains sportifs.

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 21^e jour du mois d'avril 2026.



Cindy Morin, greffière adjointe auxiliaire